



République Française

Commune de Gisy Les Nobles

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 6 décembre 2016 à 20h30

Etaient présents:

<p><u>Mesdames :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Chantal DUMAIRE• Stéphanie FERRIERE• Magaly LISBOA• Delphine MAZALEYRAT• Marie-Paule RAVANEL	<p><u>Messieurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Patrick BABOUHOT• Alexandre FINELLI• Jean-Luc PELLARD• Christophe POUTHÉ• Bernard STENUIT
--	--

Secrétaire de séance : Alexandre FINELLI

Absents excusés :

Céline LALANDE ayant donné pouvoir à Delphine MAZALEYRAT.

Laurent BETAILLE ayant donné pouvoir à Christophe POUTHÉ

Benjamin VIARD ayant donné pouvoir à Patrick BABOUHOT

Absent : Franck CASARIN

1) Adoption du dernier compte rendu

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte rendu du 7 Novembre 2016. Les observations suivantes ont été faites:

- Il manque une abstention pour le vote de la mission d'étude préalable du bien immobilier sis au 19 Grande Rue.
- Dans les informations diverses c'est M. POUTHÉ qui a posé la question de M. SATIN et non Mme MAZALEYRAT.

2) Désignation délégués du nouveau syndicat des eaux

Le Maire expose que la loi NOTRE a conduit la préfecture de l'Yonne à engager la fusion de notre syndicat d'adduction d'eau Sens Nord-Est avec celui de la Source des Salles. Cette fusion prendra effet à compter du 1er janvier 2017.

La disposition préalable est la désignation des délégués de notre commune à siéger aux assemblées délibérantes de ce nouveau syndicat issu de cette fusion.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de désigner :

- M. POUTHE Christophe en tant que titulaire ;
- M. PELLARD Jean-Luc en tant que titulaire ;
- M. BETAILLE Laurent en tant que suppléant.

3) Dégrèvements assainissement

Le Maire donne lecture de trois courriers de demande de dégrèvements :

- Un dégrèvement Grande rue de 239 m³ ; un dégrèvement Rue Saint Pregs pour 134 m³ ; un dégrèvement Rue de l'Oreuse pour 325m³.

Le conseil accepte à l'unanimité ces dégrèvements et précise qu'il n'y en aura pas d'autres pour ces bénéficiaires dans les 5 années à venir.

4) Maintenance assainissement

Le Maire informe le conseil que la consultation des entreprises pour l'entretien de la station d'épuration et du réseau sous vide est terminée. L'ouverture des plis a eu lieu le 1^{er} Décembre 2016. La commission d'appel d'offres a retenu la société SAUR étant la seule offre reçue. La proposition annuelle retenue par la commission assainissement est détaillée comme suit :

Pour la station d'épuration (fonctionnement commun avec la commune d'Evry)

- l'entretien et le suivi : 7 643 euros HT
- la récupération des graisses : 131 euros HT / la tonne (prévoir 2 fois par an) plus les frais de déplacement.
- avec l'option 3 pour les interventions électromécaniques hors terrassement et hors renouvellement de matériel : 700 euros HT

Pour le réseau sous vide :

- prestation : 8 240 euros HT
- avec l'option 4 représentant un forfait sur le nombre annuel de réparations des vannes de transfert et pannes réseau : 10 440 euros HT

Le contrat est pour une durée de 4 ans renouvelable 4 fois un an.

Le conseil, après en avoir délibéré, valide la décision de la commission assainissement.

5) Régime indemnitaire 2016

Le Maire propose d'octroyer à nos agents communaux une prime de fin d'année de 200 euros brut par agent au prorata du nombre d'heures réalisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention et 12 voix pour, décide d'octroyer une prime de 230 euros bruts par agent, au prorata du temps de travail effectué.

6) Demandes de subventions

Le Maire donne lecture des courriers des établissements scolaires accueillant des élèves Gisois. Il nous est demandé des subventions suivantes :

- CFA de l'aube 65 euros pour un élève
- CFA du bâtiment d'Auxerre 95 euros pour un élève
- CIFA Auxerre 100 euros par élève, trois Gisois concernés.

Le conseil après en avoir délibéré, vu le nombre grandissant de demandes, propose de fixer un plafond comme pour les voyages scolaires. Il est décidé, à l'unanimité, la somme annuelle de 65 euros par élève. Il est aussi précisé que ces demandes seront toujours soumises au conseil municipal pour étude et accord.

7) Flux RSS Yonne Républicaine

Le Maire, suite à la demande de M. PELLARD 1er adjoint, propose de s'abonner au flux RSS de Centre France pour partager des informations de l'Yonne Républicaine sur le site internet de la commune.

L'abonnement est de 290 euros TTC, renouvelable chaque année. La mise en service technique de ce flux est de 290 euros TTC uniquement la 1ère année.

Le conseil municipal, accepte la proposition d'abonnement de 290 euros TTC à renouveler tous les ans et les 290 euros TTC pour frais de mise en service la 1ère année.

8) Décision modificative n°1 assainissement

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative n°1 afin de compléter les crédits budgétaires pour honorer l'échéance du prêt Caisse d'Epargne pour les lits plantés de roseaux suite à un problème d'arrondis de centimes.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote la décision modificative comme suit :

Section investissement :

- 203 Frais d'études - 1.00 euro
- 1641 Emprunts en euros + 1.00 euro

9) Devis divers

Le Maire expose qu'afin de terminer les travaux d'accessibilité pour nos ERP (Etablissement Recevant du Public), nous devons changer la porte sur le côté de l'église. Deux devis ont été faits :

- Entreprise LADOUE : 2 700 euros HT.
- Entreprise FRAISSE : 767 euros HT.

Les devis ne proposant pas les mêmes prestations, il va être demandé à l'entreprise FRAISSE un devis complémentaire et éventuellement, la commune fera appel à un autre prestataire pour avoir un devis supplémentaire.

10) Avenant travaux

Le Maire explique que certains travaux devant la mairie n'ont pas été prévus dans le devis initial et qu'il a été nécessaire de faire faire un avenant.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte l'avenant de l'entreprise DENISOT pour un montant de 2 057.08 euros HT.

11) Avenant règlement salle des fêtes

Le 18 novembre à 23h15, une personne est tombée en sortant de la salle des fêtes dans laquelle se tenait une réunion publique. La lumière extérieure n'avait pas été réarmée et la personne a percuté la chaîne qui barre le passage des véhicules devant la salle des fêtes. Suite à cet accident, et la rénovation récente des éclairages extérieurs, il est proposé de notifier dans le règlement de la salle des fêtes, l'obligation de mettre l'éclairage extérieur à la nuit tombée. Il est aussi proposé de rajouter dans ce règlement la capacité maximale d'occupation de nos salles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications du règlement de la salle des fêtes.

12) Informations diverses

Suite à la demande de la CCYN de nommer un représentant de la commune pour le diagnostic eau et assainissement, M. PELLARD est proposé puisqu'il est le responsable de la STEP et délégué titulaire nouvellement élu pour le syndicat de l'adduction d'eau.

Monsieur le Maire informe :

- la gratuité faite à M. PELLARD pour la location de la salle des fêtes concernant la réunion publique sur les déchets nucléaires du 18 novembre dernier. ,
- l'acquisition d'une serre pour un montant de 600 euros pour réutiliser une partie des fleurs achetées chaque année,
- la commande de 10 ampoules pour notre éclairage public. M. le Maire signale que les délais sont longs et qu'il est désolé de l'attente d'un éclairage efficace réclamé à juste titre par certains administrés
- que la subvention de 130 000 euros obtenue pour l'acquisition du bien immobilier situé au 19 Grande Rue, a été perçue par la commune,
- que l'architecte propose plusieurs dates afin de rencontrer le conseil municipal pour commencer à mettre en place le projet de réhabilitation du 19 Grande Rue. Il est retenu le 12 décembre à 18h30 en mairie,
- qu'une demande de DETR a été faite pour cette mission d'étude préalable,
- réunion le lundi 12 décembre à 18h de la commission « communication » pour organiser le futur petit journal,
- que le comptage de nuit du gibier se fera les 26/01 – 2/02 – 9/02/2017,
- que la demande de versement de la DETR pour les travaux d'accessibilité a été reçue pour un montant de 11988 euros ; il reste à la charge de la commune 7 992.06 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le présent extrait est affiché à la Mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 12 Décembre 2016.

Le Maire

Patrick BABOUHOT